

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

**Délibération n° 2026-04-37**

**Objet de la Délibération :**

**Attribution d'une subvention à l'association « les P'tiots de la Durance ».**

**Présidence de M. Rémi ROUX,  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**19 membres en exercice dont :**

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS  
MACHADO qui donne procuration à Rémi  
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin  
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie  
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline  
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis  
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion  
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice  
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre  
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,  
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

***Stéphanie PERSICOT se retirant du vote***

**Soit 18 votants**

**Date de convocation :**

**23 AVRIL 2026**

**Secrétaire : Françoise BRUNET**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les propositions de subventions dressées par la Commission des Finances élargie, réunie le 14 avril 2026, qui a examiné en détail les demandes des diverses associations.

Concernant l'association « les P'tiots de la Durance », le maire précise que, lors de cette commission du 14 avril 2026, Madame Stéphanie PERSICOT n'a pas pris part aux débats et est sortie de la salle de réunion, dans la mesure où elle peut être considérée comme étant en situation de conflit d'intérêt eu égard à sa fonction au sein du bureau de l'association. Le maire ajoute qu'un arrêté de déport concernant Madame Stéphanie PERSICOT a été pris en date du 10 avril 2026 et transmis au contrôle de légalité.

*Ne prend pas part au débat ni au vote : Madame Stéphanie PERSICOT.*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour) :

- Décident de verser une subvention de 150 € à l'association « les P'tiots de la Durance », au titre l'année 2026.
- Précisent que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 005-210500062-20260430-D2026\_04\_38-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

**LE MAIRE**  
**Rémi ROUX**